

## **APUIAT, un des projets les plus compétitifs et structurants pour l'ensemble du Québec**

**NITASSINAN (QC), le 20 septembre 2018** – En réaction à l'article publié ce matin dans le Journal de Montréal, la Société Apuiat et Boralex souhaitent faire la déclaration suivante.

### **Obligation de contenu québécois**

- Même sans obligation de contenu québécois, nous prévoyons qu'il sera d'au moins 50 %.
- Nous sommes confiants que le contenu québécois de notre projet se chiffrera au-delà de 50 %, en raison de l'expertise développée par l'industrie éolienne québécoise qui sera appelée à soumissionner sur les différentes composantes des éoliennes.
- Le projet éolien Apuiat permettra de créer au Québec entre 300 et 400 emplois lors de la construction et de 10 à 15 emplois permanents pour assurer l'opération du parc à long terme (25 ans et plus). À ces emplois s'ajoutent des retombées économiques indirectes locales considérables pour répondre aux besoins engendrés pendant la période de construction et d'opération (hébergement, restauration, etc.).
- Redevance de 1 million \$ versée annuellement aux communautés d'accueil.
- 50 % des revenus générés par le projet seront versés aux communautés innues à titre de partenaires du projet.

### **Prix du contrat d'achat d'électricité**

- On est fier de développer un projet éolien à un des prix les plus compétitifs au Québec, tout en étant structurant pour les communautés innues, nord-côtières et l'ensemble du Québec.
- Tous les projets de production d'énergie au Québec prévoient des coûts de raccordement et doivent donc être ajoutés au prix d'achat d'électricité, incluant le projet Micmac mentionné dans les médias d'aujourd'hui ainsi que le projet La Romaine en cours de construction.